



Passion



Assurance Ma Moto
L'assurance modulable
qui répond à vos besoins.

**La moto est votre passion
Nous assurons
votre protection !**





Avec le contrat Ma Moto AXA, roulez l'esprit serein

Routières, roadsters, grand tourisme, sportives, customs, trails, enduros... quel que soit votre modèle, vous disposez de différentes formules avec des garanties adaptées.

Vous pouvez moduler votre assurance avec des garanties et des options qui correspondent à vos besoins. Ainsi vous savez exactement ce qui est compris dans votre contrat et votre tarif est sans surprise.



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



CHOISISSEZ
la formule adaptée
à vos besoins



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions



Découvrez vos garanties indispensables

	TIERS ESSENTIELLE	TIERS ETENDUE	TOUS RISQUES ESSENTIELLE	TOUS RISQUES ÉQUILIBRE	TOUS RISQUES ÉTENDUE
Responsabilité civile	✓	✓	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓	✓	✓
Assistance	✓ Franchise de 30 km en cas de panne et sans franchise en cas d'accident. ✓ Sans franchise kilométrique même en cas de panne.				
Sécurité du conducteur					
Niveau 1 jusqu'à 100 000 € si AIPP > à 10 %	✓	✓	✓	✓	✓
Niveau 2 jusqu'à 1 000 000 € si AIPP > à 10 %	✓	✓	✓	✓	✓
Niveau 3 jusqu'à 1 000 000 € si AIPP > à 5 %	✓	✓	✓	✓	✓
Bris de glace	✗	✓	✓	✓	✓
Incendie vol	✗	✓	✓	✓	✓
Catastrophes naturelles	✗	✓	✓	✓	✓
Catastrophes technologiques	✗	✓	✓	✓	✓
Événements climatiques et Attentat	✗	✓	✓	✓	✓
Dommages tous accidents	✗	✗	✓	✓	✓
Équipement du conducteur					
Niveau 1 jusqu'à 600 €	✓	✓	✓	✓	✓
Niveau 2 jusqu'à 3 400 €	✓	✓	✓	✓	✓
Niveau 3 jusqu'à 3 400 € sans vétusté	✓	✓	✓	✓	✓
Protection juridique	✓	✓	✓	✓	✓
Véhicule de remplacement	✗			✓	✓
Indemnisation renforcée	✗	✓	✓	✓	✓
Accessoires	✗	Jusqu'à 250 €, 2 000 €, 3 500 € et au-delà de 5 000 €			✓ Jusqu'à 250 € ✓ Jusqu'à 2 000 €, 3 500 € et au-delà de 5 000 €
Contenu du Top case	✗	✓	✓	✓	✓

✓ Include ✓ En option ✗ Non proposée



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



CHOISISSEZ
la formule adaptée
à vos besoins



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions

Choisissez la formule adaptée à vos besoins

1. Choisissez votre formule de base

Vous avez le choix entre 5 formules, avec différents niveaux de protection, à moduler selon votre profil, vos besoins et votre budget.

 **Tiers essentielle**

 **Tiers étendue**

 **Tous risques essentielle**

 **Tous risques équilibre**

 **Tous risques étendue**

LE SAVIEZ-VOUS ?

La garantie **Assistance** est incluse dans toutes nos formules avec une franchise de 30 km en cas de panne. Vous pouvez choisir de supprimer cette franchise en option, dans ce cas vous serez dépanné en bas de chez vous.

Quelle que soit la formule choisie, 4 garanties indispensables sont incluses :



Responsabilité civile
(garantie obligatoire)



Défense pénale
et recours suite
à accident



Sécurité
conducteur
100 000 €
(niveau 1)



Assistance
30 km





DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



CHOISISSEZ
la formule adaptée
à vos besoins



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions

Choisissez la formule adaptée à vos besoins

2. Renforcez votre protection avec les packs

Pack « Sécurité du conducteur »

- **Niveau 1** : jusqu'à 100 000 € avec un seuil de déclenchement >10 % d'AIPP⁽¹⁾ (inclus dans toutes les formules)
- **Niveau 2** : jusqu'à 500 000 € (porté à 1 000 000 € si port du gilet airbag) avec un seuil de déclenchement >10 % d'AIPP.
- **Niveau 3** : jusqu'à 500 000 € (porté à 1 000 000 € si port du gilet airbag) avec un seuil de déclenchement >5 % d'AIPP.

Pack « Equipement du conducteur »

Le pack propose 3 niveaux de plafonds d'indemnisation :

Équipements garantis	Niveau 1 inclus dans les formules tous risques	Niveau 2	Niveau 3 sans vétusté pendant 5 ans
 Casque et gants	300 €	700 €	700 €
 Gilet airbag et pantalon airbag	300 €	700 €	700 €
 Équipement blouson, pantalon, dorsale, chaussures	Non proposé	2 000 €	2 000 €

LE SAVIEZ-VOUS ?

Sécurité du conducteur

Cette garantie vous protège en cas de blessures graves ou de décès suite à un accident de la circulation.

Le taux d'AIPP⁽¹⁾, aussi appelé taux d'invalidité, évalue les séquelles gardées suite à l'accident. Il est calculé par un médecin expert.



Le + AXA

Si le taux d'AIPP est inférieur au seuil de déclenchement, nous indemnisons tout de même certains frais jusqu'à 1 000 € (niveau 2) et 2 000 € (niveau 3).

⁽¹⁾ Atteinte à l'intégrité Physique et Psychique.

Les garanties mentionnées s'appliquent selon clauses et conditions du contrat.



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



CHOISISSEZ
la formule adaptée
à vos besoins



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions

Choisissez la formule adaptée à vos besoins

3. Modulez votre contrat pour plus de protection

Véhicule de remplacement : votre mobilité préservée !

Suite à un vol ou un accident, nous remboursons les frais que vous aurez engagés pour la location d'un véhicule de votre choix jusqu'à 40 € par jour pendant :

- 8 jours en cas d'accident ou d'incendie
- 30 jours en cas de vol

Contenu du Top case

Si vos équipements de protection (casque, gants...) sont volés ou endommagés alors qu'ils se trouvaient dans le top case, le coffre de selle, les sacoches ou les valises rigides fermés à clés, nous vous indemnisons à hauteur du montant choisi à la souscription : jusqu'à 750 € ou 1 500 €.

Equipements : casque, gants, gilet et pantalon airbag, blouson, pantalon, dorsale, chaussures.

Accessoires

Si votre moto est endommagée ou volée, nous prenons en charge vos accessoires⁽²⁾ :

- Garde-boue, capot de selle,
- Sacoche de réservoir, protège réservoir
- Top case ou valises et leurs supports
- Manchons anti-pluie et antifroid

Choisissez le niveau d'indemnisation qui correspond le mieux à vos besoins : à partir de 250 €.

Protection juridique

Nos juristes vous accompagnent pour régler au mieux les litiges liés à votre moto :

- Information juridique par téléphone avec des juristes.
- Prise en charge de la gestion des litiges jusqu'à 10 000 € : achat, vente, location, réparation du véhicule.

⁽²⁾ Sont considérés comme accessoires tout élément fixé au véhicule après sa sortie d'usine ou des ateliers de l'importateur autre que les éléments montés en série ou élément destiné à être utilisé avec le véhicule assuré.

Les garanties mentionnées s'appliquent selon clauses et conditions du contrat.

Le AXA

Si vous optez pour la location d'une voiture plutôt que d'une moto, l'Assistance s'occupe de tout sur simple appel et vous n'aurez aucun frais à avancer.

Le AXA

En cas de vol d'un équipement obligatoire (casque et/ou gants), l'assistance organise et prend en charge le trajet en taxi vers votre domicile ou le magasin d'équipement le plus proche ainsi que le retour vers votre moto, sur simple appel, dans un rayon de 50 km.





DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



CHOISISSEZ
la formule adaptée
à vos besoins



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés

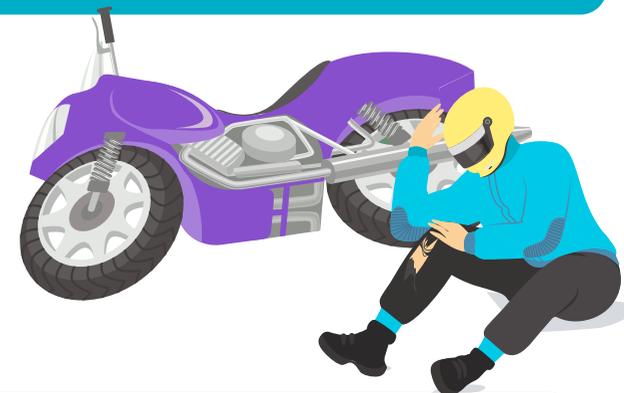


SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions



Découvrez l'indemnisation renforcée

Si votre moto est irréparable ou volée, suite à un sinistre garanti par votre contrat, l'indemnisation renforcée vous permet de bénéficier d'une meilleure indemnisation. Découvrez les conditions de notre garantie, selon le mode d'acquisition de votre moto.



1. Vous êtes propriétaire de votre moto

Votre moto a 2 ans ou plus

Avec la garantie indemnisation renforcée, vous bénéficiez de l'indemnisation à la valeur à dire d'expert (VADE) + 15 % (minimum 500 euros d'indemnisation sans excéder ma valeur d'achat).

Sans la garantie indemnisation renforcée, vous ne bénéficiez que de la VADE.

Âge de la moto
> ou égal à 2 ans



VADE + 15 % (minimum 500 €
sans excéder la valeur d'achat)

Votre moto a moins de 2 ans

Dans ce cas, l'indemnisation correspond uniquement à la valeur d'achat (sur facture).

À NOTER

La VADE est la valeur de la moto juste avant le sinistre, déterminée par l'expert selon les conditions du marché.

2. Vous êtes locataire de votre moto (LLD ou LOA)

Si votre moto est volée ou détruite, le contrat de location est de fait résilié avant son terme et vous devrez supporter une perte financière, qui n'est en général pas totalement couverte par l'assurance.

Avec l'indemnisation renforcée pour le leasing :

- Nous prenons en charge la créance du loueur

Valeur de la moto
à dire d'expert
(VADE)



Loyers restant dus
jusqu'à la fin du contrat
de location⁽³⁾



Indemnités pour rupture
anticipée (selon les termes
du contrat de location)⁽³⁾

- Nous remboursons votre apport initial



Remboursement apport Initial /premier loyer majoré,
jusqu'à 5 000 €⁽⁴⁾

⁽³⁾ Selon clauses et conditions du contrat.

⁽⁴⁾ Remboursement de l'apport initial ou du premier loyer majoré avec un abattement de 20% par an à partir de la 3^e année, jusqu'à 80% à partir de la 6^e année dans la limite de 5000€.



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



CHOISISSEZ
la formule adaptée
à vos besoins



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions



Ajustez vos niveaux de franchises

La franchise correspond à la somme qui reste à votre charge en cas de sinistre garanti.
Ma Moto propose plusieurs types de franchises pour vous permettre de moduler votre cotisation.

1. Incendie, vol, évènements climatiques, attentats, dommages tous accidents

Les franchises pour l'ensemble de ces garanties sont proposées avec 2 niveaux : standard ou réduit.

- **Les franchises « standard »** : le montant est fixe et connu à la souscription.
- **Les franchises « réduites »** : pour payer une franchise moins élevée en cas de sinistre.

Votre fidélité récompensée

Avec notre programme fidélité Les Années Qui Comptent, une dégressivité s'applique sur les franchises des garanties Dommages tous accidents, Incendie, Vol, Évènements climatiques et Attentats⁽⁵⁾.

Dès 2 ans sans sinistre (hors bris de glace et catastrophes naturelles), vos franchises sont réduites de 10% tous les 2 ans.

Réductions sur vos franchises, Dommages tous accidents, Incendie, Vol, Évènements climatiques et Attentats

Après 2 ans sans sinistre	Après 4 ans sans sinistre	Après 6 ans sans sinistre	Après 8 ans sans sinistre
- 10 %	- 20 %	- 30 %	- 40 %

⁽⁵⁾ La dégressivité ne s'applique pas sur la franchise « Autres conducteurs ».

Les garanties mentionnées s'appliquent selon clauses et conditions du contrat.

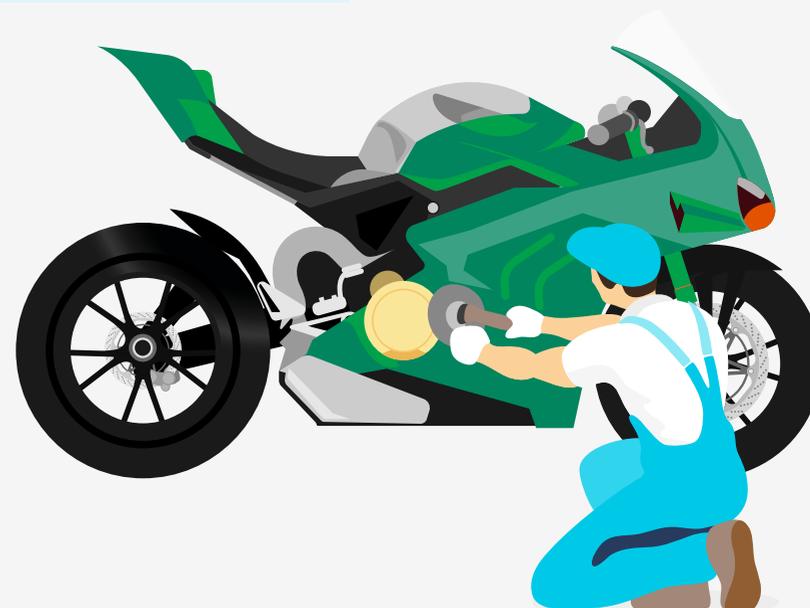
2. Bris de glace

La garantie Bris de glace est proposée avec 2 niveaux de franchise au choix :

- **Franchise proportionnelle** : en cas de sinistre la franchise dépendra du montant des travaux de remplacement.
- **Sans franchise** : avec cette option, aucune franchise à payer en cas de remplacement suite à un sinistre garanti.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Aucune franchise en cas de réparation.





DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



CHOISISSEZ
la formule adaptée
à vos besoins



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions



Vos avantages AXA



Le + Confiance Albatros

Si vous êtes victime d'un accident portant atteinte à votre intégrité physique ou psychique, un conseiller dédié prend en charge votre dossier de A à Z. **Nous allons au-delà de la simple indemnisation et mettons en place des services sur mesure**: accompagnement au quotidien, aménagement du véhicule ou du logement... C'est la démarche **Albatros**.

Nos services d'Assistance

Dépannage en -1 h sinon nous vous versons 30 €⁽⁶⁾.

En cas de panne, d'accident ou même d'erreur de carburant.

Le + AXA

Remorquage au garage de la marque pour les marques Triumph, BMW, Ducati, Harley-Davidson, Brough Superior et Indian.

Liberty Rider : L'application qui sauve des vies !

Abonnement Premium offert pendant toute la durée du contrat pour nos clients Deux-roues.

Le + Prévention JOKER pour les moins de 25 ans !

Si vous n'êtes pas en état de conduire, et ce quelle qu'en soit la raison, nous vous aidons à éviter l'accident en vous offrant jusqu'à 5 retours en taxi par an grâce à la garantie Joker⁽⁷⁾.



⁽⁶⁾ L'engagement de « Dépannage en moins d'une heure sinon recevez 30 € » porte sur le délai entre le moment où le n° de dossier d'assistance est attribué et le moment où le dépanneur se présente sur le lieu d'immobilisation du véhicule, en France. Il est réservé, aux moto ou scooter de 125 cm³, auto 4 roues de moins de 3,5 T, à l'exclusion des quads, camping-cars, caravanes, véhicules utilitaires et véhicules avec remorque. Il ne s'applique pas en cas de force majeure et tout événement susceptible d'entraver la libre circulation des véhicules comme notamment les grèves de poids lourds, de transports en commun, les inondations, le verglas et les chutes de neige, durant les périodes de grands départs déterminées par Bison Futé comme étant orange, rouges ou noires, ainsi que les zones soumises à une réglementation particulière comme les autoroutes, voies express et périphériques.

⁽⁷⁾ Joker: jusqu'à 5 retours en taxi offerts par an pour les jeunes conducteurs. Il s'agit de la garantie « Joker Prem' Auto » réservée aux conducteurs de moins de 25 ans, valable quelle que soit la cause de l'incapacité de conduire pour un trajet de moins de 50 km du domicile et dans la limite de 5 interventions par an. Selon clauses et conditions du contrat.

Les garanties mentionnées s'appliquent selon clauses et conditions du contrat.



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



CHOISISSEZ
la formule adaptée
à vos besoins



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions



Soyez attentif aux exclusions

Et pour que tout soit clair pour vous, voici les principaux cas non garantis avec ce contrat :

Les accidents non pris en charge

- Les accidents survenus lorsque le conducteur n'a pas l'âge requis ou n'a pas de permis de conduire en état de validité.

Les dommages non garantis

- Les dommages subis au cours d'épreuves, courses, compétition (ou leur essais) soumise à autorisation des Pouvoirs publics.
- Les dommages subis par le véhicule lors de la conduite sur circuits.
- Les dommages ou l'accident ainsi que leurs suites survenues alors que le conducteur est en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants

Les principales restrictions

- Le vol du véhicule sur une voie publique ou dans un lieu ouvert au public (sauf en cas d'agression) n'est pas couvert si le véhicule n'est pas immobilisé grâce au système antivol requis.
- Une franchise supplémentaire peut être appliquée en cas de prêt de la moto à une personne possédant un permis de moins de 3 ans et non déjà assurée personnellement au titre d'un contrat d'assurance moto chez AXA.





Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur [axa.fr](https://www.axa.fr)

AXA vous répond sur:



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :

avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Nos actions concrètes et la grille d'évaluation sont accessibles sur [axa.fr/demarche-citoyenne](https://www.axa.fr/demarche-citoyenne)

Les éléments communiqués dans ce document le sont à titre purement informatif. Ils ne sont constitutifs d'aucun engagement contractuel.
En cas de doute votre interlocuteur AXA habituel peut vous renseigner. Parce qu'il est essentiel d'assurer la protection de vos données nous nous engageons à garantir leur sécurité et leur confidentialité.
www.axa.fr/configuration-securite/donnees-personnelles.html

